

## **Budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux 2019**

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 27/12/2018

**Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2019, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.**

Le budget des hôpitaux pour 2019 s'élève à 8.270.605.509 euros. Ce budget global couvre l'activité hospitalière réalisée pendant une année.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2019, le budget global du Royaume, visé à l'article 95 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux*

### **SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe**

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

[www.presscenter.org](http://www.presscenter.org)

### **Pour plus d'informations**

[Florent Baudewyns](mailto:florent.baudewyns@minsoc.fed.be) <florent.baudewyns@minsoc.fed.be>

**Porte-parole de la ministre Maggie De Block**

0474/88.30.17

[Jelle Boone](mailto:Jelle.Boone@minsoc.fed.be) <Jelle.Boone@minsoc.fed.be>

**Porte-parole de la ministre Maggie De Block**

0499 14 26 99